AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1360
FR0000034431-FS0466

9 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DE PARIS SIIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juillet 2014, la société Zurich Insurance Group Ltd (Mythenquai 2, 8002 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 4 juillet 2014, par l'intermédiaire des sociétés Zurich Insurance Company Ltd (Suisse) et Zurich Deutscher Herold Lebensversicherung AG (Allemagne) qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DE PARIS SIIC et détenir indirectement 229 461 actions FONCIERE DE PARIS SIIC représentant autant de droits de vote, soit 3,47% du capital et des droits de vote de cette société[1], selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Zurich Insurance Company	149 461	2,26
Zurich Deutscher Herold Lebensversicherung	80 000	1,21
Total groupe Zurich	**229 461**	**3,47**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FONCIERE DE PARIS SIIC hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 6 618 080 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.